

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Convoqué les mardi 14 avril (BP2026) et lundi 20 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 27 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURËCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-Christine PEYRIC, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Cyril LAURENT, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (6) : Christian CHAMBON (*pouvoir à Alain BENSACKOUN*), Aimé CAVAILLÉ (*pouvoir à Catherine DAUFÈS-ROUX*), Jean-Claude ROUILLON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Rose-Marie SOUSTELLE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Valérie MEUNIER (*pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE*), Emiliano HACQUEL (*pouvoir à Vincent BEHGDAD*).

OBJET : Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelles cadastrées section CN n°687 et 688

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande d'établissement de servitudes de la Société ENEDIS du 18 mars 2026,

Considérant que dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la Ville d'Alès est sollicitée par la Société ENEDIS, en charge des travaux,

Considérant que ces travaux sont situés sur les parcelles cadastrées section CN n°687 et n°688 appartenant à la Ville d'Alès, sises rue du Faubourg du Soleil,

Considérant que la Société ENEDIS demande l'établissement de servitudes afin de permettre la réalisation de cette opération, conformément aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur,

Considérant qu'une convention de servitudes établie par la Société ENEDIS précise les modalités techniques et juridiques de l'opération, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

les termes de la convention de servitudes, ci-annexée, avec la Société ENEDIS, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social à la tour ENEDIS, 4, place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Monsieur Gilles PINEL, en qualité de Directeur Régional ENEDIS Languedoc-Roussillon,

AUTORISE

Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, sur les parcelles cadastrées section CN n°687 et n°688, rue du Faubourg du Soleil ainsi qu'à tout acte y afférent.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENO

